

Objet : Avis du CST du PNR des Alpilles sur les avis du CNPN et des Services déconcentrés de l'état sur le projet de Charte.

A Aix-en-Provence, le 13 juillet 2021

Monsieur le Président du PNR des Alpilles,

Le Conseil Scientifique et Technique du Parc Naturel des Alpilles, lors de sa séance du 24 juin 2021, s'est réuni pour examiner les avis et recommandations du Conseil National de la protection de la Nature (CNPN) et des services de la Préfecture concernant le projet de Charte des quinze années à venir.

Nous saluons le fait qu'à l'unanimité la Commission et les services aient souligné la qualité du projet et donné un avis positif pour le renouvellement de classement du Parc Naturel Régional des Alpilles. Nous prenons également note des questionnements soulevés, notamment au regard de l'ampleur et des ambitions du projet de Charte. Des propositions de réponses aux avis et remarques du CNPN et des services déconcentrés de l'état, ont été présentées par l'équipe du PNR et discutées en séance. Ces réponses semblent éclairer de manière adéquate les interrogations exprimées.

En tant que conseil scientifique et technique indépendant du PNR, nous tenons à rappeler la dimension de territoire de concertation d'un PNR. En effet, si de grandes orientations peuvent être définies, les décisions ultimes et les mises en actions dépendent d'un jeu complexe d'acteurs. Il nous semble donc difficile et peut-être contre-productif de définir des objectifs chiffrés précis en amont des concertations indispensables pour la réalisation des différentes actions prévues dans la Charte. La rédaction actuelle présente les grandes orientations essentielles pour une gestion durable du territoire du PNR, tout en laissant l'espace nécessaire au travail de co-construction territoriale pour prioriser et réaliser les actions prévues dans la Charte.

Concernant la question des mosaïques paysagères, nous sommes un peu surpris de la remarque qui semble indiquer que cette approche n'a pas été suffisamment développée. Pourtant, le rappel aux mosaïques d'habitats naturels ou gérés nous semble être un fil conducteur au long des différents chapitres de la Charte. Cette notion de paysage complexe ne se limite pas aux questions de conservation de la biodiversité, mais de manière plus large, est un élément fondamental de la gestion multifonctionnelle des territoires méditerranéens dont le PNR des Alpilles est un parfait exemple.

Le conseil donne un avis favorable aux propositions de réponses qui nous ont été présentées, salue le travail réalisé et réitère son soutien à l'équipe technique en charge de la Charte.

Philip Roche
Directeur de recherche en écologie à l'INRAE
Président du Conseil Scientifique et Technique du PNR des Alpilles

